

VOUS AVEZ DES IDÉES, DES PROJETS POUR RELIER L'HOMME ET LA NATURE ?

PARTICIPEZ AUX TROPHÉES

DE LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE DU MARAIS AUDOMAROIS

NATURE
BIODIVERSITÉ
ÉCO-CITOYENNETÉ
AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT
QUALITÉ DE VIE
CULTURE

Dépôt des candidatures prolongé jusqu'au 15 octobre 2020

Pour votre candidature :

- + Dossier et règlement sur www.parc-opale.fr
- + maraisaudomarois@parc-opale.fr
- + 03 21 87 90 90

Prix de 1000 €
pour chaque projet
sélectionné et
réception des
lauréats au siège
de l'UNESCO

Les Trophées de la Réserve de biosphère du marais Audomarois
et sont soutenus par :



Les Trophées de la Réserve de biosphère du marais Audomarois sont un coup de pouce pour les porteurs de projets dans le domaine du développement durable.

Les lauréats reçoivent chacun 1000 € pour développer ou réaliser leur projet.

Dépôt des candidatures prolongé jusqu'au 15 octobre 2020

QUI PEUT PARTICIPER ?

Les Trophées sont ouverts aux personnes physiques et morales actives sur le territoire de la Réserve de biosphère du marais Audomarois.

- ▶ Particuliers
- ▶ associations
- ▶ entreprises
- ▶ établissements scolaires, étudiants, lycéens, etc.
- ▶ collectivités.

COMMENT S'INSCRIRE ?

- ▶ Le dossier d'inscription et le règlement du concours sont téléchargeables sur www.parc-opale.fr
- ▶ Vous pouvez en faire la demande par courriel à maraisaudomarois@parc-opale.fr ou 03 21 87 90 90.

QUEL TYPE DE PROJET ?

Les projets proposés doivent répondre à au moins l'un des 5 enjeux prioritaires pour la Réserve de biosphère du marais Audomarois :

- ▶ Maintenir la diversité et la qualité des milieux naturels et des paysages
- ▶ Développer l'écocitoyenneté
- ▶ Maintenir et valoriser les patrimoines culturels et les savoir-faire de la Réserve de biosphère
- ▶ Sensibiliser les habitants et les touristes aux différents patrimoines de la Réserve de biosphère
- ▶ Vivre et travailler dans la Réserve de biosphère (qualité de vie, emploi, circuits courts, services publics).

Les critères de sélection du jury sont précisés dans le règlement.

Reconnue par l'Unesco, la Réserve de biosphère du marais Audomarois a pour vocation de favoriser la prise en considération des relations entre l'homme et la nature par les acteurs du territoire dans différents domaines d'activité. Elle comprend 22 communes réparties sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais et est gérée par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

Retrouvez sur www.parc-opale.fr la liste des communes de la Réserve de biosphère du marais Audomarois et les lauréats des Trophées 2019.

Le marais Audomarois est également reconnu site Ramsar pour la conservation, la restauration et la gestion durable des zones humides.

NATURE

BIODIVERSITÉ

ÉCO-CITOYENNETÉ

AGRICULTURE

ENVIRONNEMENT

QUALITÉ DE VIE

CULTURE

